MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l''EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION
06/2025
Commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Le Maire de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6
Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie
Vu la demande de l'entreprise BRET SERVICES représentée par Damien BRET sise 1323 La Grande Rue 27250 ST PIERRE DES IFS, en date du 17 mars 2025, de réaliser des travaux d'élagage à Saint-Martin Saint-Firmin, Rue du Beau Carré.

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise BRET SERVICES est autorisée à effectuer les travaux d'élagage à Saint-Martin Saint-Firmin, Rue du Beau Carré.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 20 mars 2025 et pour une durée de 2 jours calendaires.

ARTICLE 3- La circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens de circulation.
Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-
- **Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et**
- **M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.**
- **Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE**

à ST-MARTIN ST-FIRMIN le 20 mars 2025
Le Maire
Anne-Marie ROËLENS

Mairie de SAINT-MARTIN - SAINT-FIRMIN
EURE